



## Loyer impayé et depot de garantie

Par **toutseul**, le **16/06/2009** à **15:07**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un loft et mes locataires qui souhaitent partir on décidés de cesser de payer le loyer pour les deux derniers mois de manière a pouvoir récupérer immediatement leur dépôt de garantie.

Le loft n'a a aprioris pas de détérioration notable, il est juste pas très propre alors qu'il avait été loué comme neuf.

Quelles sont sincèrement les recours possible?

Cordialement

Par **HUDEJU**, le **08/07/2009** à **04:30**

Bonsoir

Le fait de ne pas payer les deux derniers loyers entraine la perte du remboursement du dépôt de garantie . Vous ont ils envoyé leur congé de fin de bail ?.

Vous pouvez les menacer d'une action en justice ôu ils seront obligés de payer les derniers mois et en plus de ne pas revoir leur caution et le cas échéant les frais de procédure en sus ainsi que les dégats occasionnés pour la remise en état du bien loué .

Comme son nom l'indique , le dépôt de garantie sert éventuellement à régler les charges, travaux , etc .. En aucun cas pour payer des loyers .

Par **Laurent**, le **08/07/2009** à **10:37**

bonjour et merci pour cette réponses.

Oui ils m'ont adressé un recommandé notifiant leur demande de congé.

Nouveau rebondissement, il refuse d'ouvrir la porte au visite.

En tant que propriétaire sommes nous obligé de prévenir la veille pour une visite?

Merci

Par **HUDEJU**, le **08/07/2009** à **19:40**

Vous devez convenir des heures de visite qui est fixé à 2 heures par jour . En cas de refus systématique , vous pouvez saisir le président du tribual d'instance pour pénétrer dans les lieux .

Faites leur en part de cette intention et je pense qu'ils vont y réfléchir sérieusement .

Par **Laurent**, le **09/07/2009** à **12:49**

Merci Beaucoup.

Je vais rédiger un courrier reprenant vos conseilles.

Cordialement